



450 758.3500  
[www.cssamares.qc.ca](http://www.cssamares.qc.ca)

4671, rue Principale  
St-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

# POLITIQUE CULTURELLE

SERVICES ÉDUCATIFS

**Adoption :** C.C.-137-040329  
**Amendement :** C.C.- 134-140625



S'APPROPRIER SA CULTURE...  
ENTRER DANS L'HISTOIRE DU MONDE

Politique culturelle

« Mettre la culture à la portée des élèves, c'est les guider vers le sens critique, l'estime de soi, la réussite scolaire. Telle une boussole, la culture oriente les jeunes. Elle leur apprend à tenir solidement la barre de leur destin et à éviter les écueils de la démotivation et du décrochage ».

Ministère de la Culture et des Communications

Juin 2012





« Faire don de culture, c'est faire don de soi, le reste viendra de soi »  
Antoine de Saint-Exupéry

Révisée en mars 2014 par :

- Nicole Beaudoin
- François Boisvert
- Esther Bossé
- Ghislaine Bourcier
- Diane Collin
- Robert Dandonneau

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
DÉFINITION.....	2
1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE.....	2
2. PRINCIPES.....	3
3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	4
4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	5



## Introduction

La préoccupation à l'égard de la dimension culturelle est d'abord présente dans les trois visées du Programme de formation de l'école québécoise. La culture constitue un bassin inépuisable de ressources essentielles à l'élaboration d'une vision du monde, à la structuration de l'identité et au développement du pouvoir d'action de l'élève.

Pour arriver à ces fins, il faut tenir compte :

- de ce qu'est l'élève;
- de l'environnement physique, familial, culturel et social avec lequel l'élève est en interaction;
- des outils qui lui sont nécessaires pour tirer parti de cette interaction.

Par ailleurs, un apprentissage est considéré comme socialement significatif quand il offre à l'élève des outils qui lui permettent de mieux comprendre le monde culturel, physique et social dont il fait partie.<sup>1</sup>

**La culture constitue notre entrée dans l'histoire du monde...**

<sup>1</sup> Tiré du site : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/cultureEducation/>



## Définition

Au cœur du mode de communication et d'expression de chaque peuple, le concept de culture englobe les manifestations de l'activité humaine d'hier et d'aujourd'hui : les techniques et façons de faire, les façons de reconnaître et d'estimer le beau, la langue, les arts, les sciences, l'histoire et le patrimoine bâti et vivant. Le patrimoine bâti est constitué de lieux dont l'architecture est particulière à une région, une province, un pays et qui méritent qu'on y sensibilise l'élève pour leurs qualités esthétiques et historiques; le patrimoine vivant est constitué de personnages importants ayant marqué l'histoire humaine (les scientifiques, les inventeurs, les créateurs, les héros qui, par leur vie et leur engagement, ont influencé le cours de l'histoire locale, régionale, nationale ou internationale).

Dans une perspective éducative, cette définition nous invite à faire la promotion d'une quête de sens dans toutes nos sphères d'activités. Nos préoccupations convergent toutes vers la nécessité d'enrichir le contenu culturel des programmes d'études, d'améliorer le soutien à la vie artistique et de renforcer les ponts entre la culture et l'éducation.

La culture, telle que décrite ci-dessus, fait appel à la créativité des gens. Elle est une valeur essentielle, elle est un mode de communication et d'apprentissage de toute une vie. La culture est première lorsque l'on évoque celle que nous donne notre milieu d'origine. Elle est seconde quand on évoque l'apport de l'école, de la société, des apprentissages sur les réalisations humaines d'ici, d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui.

### 1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

- L'ouverture aux arts et aux multiples facettes de la culture est le meilleur moyen de rendre les jeunes fiers d'eux-mêmes, fiers de leur propre culture et de les ouvrir à la culture des autres. Les enseignantes et enseignants à travers le Québec sont les véritables leviers et médiateurs de la culture à l'école. Ce sont eux qui rendent possible le contact entre les milieux de la culture et de l'éducation.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Tiré du site : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/cultureEducation/>

- L'éducation est le moyen privilégié pour transmettre la culture et en favoriser l'épanouissement.<sup>3</sup>
- L'école québécoise doit nourrir l'élève de culture afin qu'il construise son identité personnelle (MELS).
- L'accessibilité à la culture doit être favorisée par l'enseignant passeur et facilitateur de la dimension culturelle à l'école.

## 2. PRINCIPES

- La commission scolaire des Samares reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative;
- La commission scolaire des Samares affirme que l'élève est au cœur de la vie culturelle de l'école;
- La commission scolaire reconnaît l'apport des différents partenaires, notamment les organismes culturels et les artistes, au développement de la dimension culturelle des apprentissages des élèves;
- La commission scolaire reconnaît l'importance de stimuler et d'encourager les élèves à la pratique artistique et à l'appréciation de l'histoire, de la littérature et des arts en général;
- La commission scolaire encourage la collaboration avec le milieu afin d'augmenter et de diversifier l'offre d'activités culturelles;
- La commission scolaire favorise l'émergence de comités culturels-écoles;
- La commission scolaire reconnaît l'importance première de la qualité de la langue dans toutes les sphères de ses activités et de celles de son personnel;
- Cette politique culturelle est conforme aux orientations de la planification stratégique de la Commission scolaire des Samares qui accorde une grande importance au fait que ses élèves développent leurs compétences et acquièrent les qualifications leur permettant de contribuer activement au développement social, culturel et économique de la région Lanaudière.

---

<sup>3</sup> Tiré du site : MELS, L'intégration de la dimension culturelle, document de référence à l'intention du personnel enseignant, 2003, Québec, p.3.

### 3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

#### ➤ Orientation 1 :

Promouvoir les activités artistiques et culturelles dans ses établissements.

#### • Objectifs :

- ✓ Diffuser les réalisations pédagogiques à caractère culturel et artistique qui ont lieu dans les établissements;
- ✓ Faire connaître les différentes mesures de soutien financier liées à la promotion des arts et de la culture (exemple : « Prix société rurale du Québec », « La culture à l'école » et les offres du milieu);
- ✓ Encourager la pratique des activités artistiques et culturelles;
- ✓ Favoriser l'apport culturel des établissements lors d'événements officiels de la Commission scolaire;
- ✓ Utiliser les réalisations des élèves dans la production de documents officiels de la Commission scolaire.

#### ➤ Orientation 2 :

Encourager les établissements à offrir des activités culturelles qui initient ou renforcent les rapports entre l'élève et la culture.

#### • Objectifs :

- ✓ En début d'année scolaire, diffuser la section Web du MELS afin d'encourager les écoles à faire appel au programme La culture à l'école pour la venue d'artistes ou d'écrivains à l'école ou pour la préparation de sorties culturelles : réservations, transport, collectes de fonds, planification d'activités culturelles, recours aux services de diffuseurs, à ceux des musées ou d'organismes culturels, etc.
- ✓ Informer les écoles quant à l'organisation d'activités pour le *Mois de la culture à l'école* ou dans la préparation de projets artistiques et culturels devant être soumis aux prix de reconnaissance *Essor*.
- ✓ Encourager une liaison entre les établissements de la Commission scolaire et la communauté afin de créer plusieurs lieux propices permettant de faire la promotion des œuvres visuelles, littéraires et musicales.



## 4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 4.1 *Rôle de la Commission scolaire*

- diffuser et faire la promotion de la politique culturelle;
- s'assurer d'une répartition équitable des sommes allouées pour la réalisation des activités culturelles dans le cadre du programme « La culture à l'école »;
- faire la promotion des activités culturelles de la Commission scolaire en collaboration avec le service des communications;
- favoriser le partenariat avec la communauté par exemple lors des représentations politiques régionales.

### 4.2 *Rôle du comité culturel de la Commission scolaire*

Le comité culturel a pour mandat de :

- mettre en place une structure ayant une composition représentative des milieux scolaire du territoire et agir sous la responsabilité de la commission scolaire;
- doter la commission scolaire d'une politique culturelle adoptée par le Conseil des commissaires et en assurer la mise en œuvre;
- déterminer et mettre en place des moyens visant à promouvoir l'intégration de la dimension culturelle à l'école;

Exemple : la « Culture à l'école » permet de vivre des expériences esthétiques dans ces différentes catégories :

- ✓ les arts, tant du point de vue de la sensibilisation que de l'éducation et de la formation;
  - ✓ l'histoire et la sensibilisation au patrimoine;
  - ✓ la culture scientifique et technique;
  - ✓ les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- favoriser un partenariat avec les diffuseurs reconnus de la région par exemple Maison-et-jardins-Antoine-Lacombe, le Musée d'art de Joliette, La chasse-galerie, la Maison des contes et légendes, le musée Louis-Cyr, etc.;
  - valoriser les initiatives des écoles qui font la promotion et l'intégration de la culture à l'apprentissage et à l'enseignement.